

**Préfecture de la région Languedoc-Roussillon
Secrétariat Général pour les Affaires Régionales**

Recueil des actes administratifs de l'Etat

**Annexe au n°4
2007**

S O M M A I R E

DELEGATIONS DE SIGNATURE

Arrêtés préfectoraux accordant délégation de signature à :

• **Administrative**

- Arrêté n° 070617 du *10 octobre 2007*, **M. Jean-Pierre RIGAUX**, Directeur régional des Affaires Sanitaires et Sociales (modificatif)..... 2
- Arrêtés n° 070619 du *10 octobre 2007*, **M. Jean-Baptiste MILCAMPS**, Sous-Préfet, Chargé de Mission auprès du Préfet de Région pour le Littoral 3

• **Administrative**

- Arrêté n° 070618 du *10 octobre 2007*, **M. Jean-Baptiste MILCAMPS**, Sous-Préfet, Chargé de Mission auprès du Préfet de Région pour le Littoral (BOP 112:aménagement du territoire / action Littoral) 5

INDUSTRIE, RECHERCHE ET ENVIRONNEMENT

- Arrêté n°070620 du *11 octobre 2007* portant nomination du **régisseur de recettes**



PREFECTURE DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales

**Arrêté modificatif n° 1 portant
DÉLÉGATION DE SIGNATURE À :
Monsieur Jean-Pierre RIGAUX
Directeur régional des affaires
sanitaires et sociales**

ARRÊTÉ N° 070617

**LE PRÉFET DE LA RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON
PRÉFET DE L'HÉRAULT
Chevalier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre du Mérite**

VU L'arrêté préfectoral n° 050948 du 2 novembre 2005 donnant délégation de signature à M. Jean-Pierre RIGAUX, Directeur régional des affaires sanitaires et sociales du Languedoc-Roussillon ;

SUR proposition du Secrétaire général pour les affaires régionales ;

A R R Ê T E

ARTICLE 1 - L'article 3 de l'arrêté n° 050948 du 2 novembre 2005 susvisé est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur régional des affaires sanitaires et sociales, la présente délégation de signature est assurée, dans le respect des directives et orientations régionales dont le Directeur régional des affaires sanitaires et sociales assume la responsabilité, par :

- Mme Christine LOUDHINI, Directrice adjointe, Secrétaire générale,
- Mme Chantal BERHAULT, Directrice adjointe,
- Mme Suzanne GUGLIELMI, Directrice adjointe,
- Mme Claudine BARBASTE, Inspectrice hors classe,
- Mme Christine BONNARD, Inspectrice hors classe.

Le reste sans changement

ARTICLE 2 - Le Secrétaire général pour les affaires régionales et le Directeur régional des affaires sanitaires et sociales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Région.

Fait à Montpellier, le 10 octobre 2007

Le Préfet,

Signé : Cyrille SCHOTT

Cyrille SCHOTT



PREFECTURE DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales

ARRETE n° 070619
portant délégation de signature à M. Jean-Baptiste MILCAMPS
Sous-préfet, chargé de mission auprès du Préfet de la région Languedoc-Roussillon,
Préfet de l'Hérault, chargé du Littoral

LE PRÉFET DE LA RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON
PRÉFET DE L'HÉRAULT
Chevalier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

- VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** la loi d'orientation n° 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
- VU** le décret n° 92.604 du 1er juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret du 4 mai 2007 nommant M. Jean-Baptiste MILCAMPS, sous-préfet chargé de mission auprès du préfet de la région Languedoc-Roussillon, préfet de l'Hérault ;
- VU** le décret du ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des collectivités territoriales en date du 21 juin 2007 nommant M. Cyrille SCHOTT préfet de la région Languedoc-Roussillon, préfet de l'Hérault ;
- VU** la lettre de mission du préfet de la région Languedoc-Roussillon, préfet de l'Hérault du 11 juin 2007 ;
- SUR** proposition du Secrétaire Général pour les Affaires Régionales,

ARRÊTE

ARTICLE 1

Délégation de signature est donnée à M. Jean-Baptiste MILCAMPS, Sous-préfet, chargé de mission auprès du Préfet de la région Languedoc-Roussillon, chargé du Littoral, à l'effet de signer tous actes, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents en toutes matières afférentes à sa mission, notamment dans les domaines suivants :

- conduite et exécution opérationnelle du programme littoral inscrit au contrat de projets 2007-2013 ;
- lutte contre la cabanisation ;
- développement des ports de plaisance ;
- politique de développement durable du littoral ;
- programmes relatifs au système lagunaire.

ARTICLE 2

Délégation de signature est également donnée à M. Jean-Baptiste MILCAMPS, Sous-préfet, chargé de mission auprès du Préfet de la région Languedoc-Roussillon, chargé du Littoral, à l'effet de signer tous actes, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents dans les matières relevant de missions ponctuelles à caractère régional qui pourront lui être confiées.

ARTICLE 3

Pour l'exercice de sa mission, M. Jean-Baptiste MILCAMPS dispose du concours des services du Secrétariat Général pour les Affaires Régionales et des services déconcentrés de l'Etat.

ARTICLE 4

Le Secrétaire général pour les affaires régionales et le Sous-préfet chargé du Littoral sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Languedoc-Roussillon.

Fait à Montpellier, le 10 octobre 2007

Le Préfet de région

Signé : Cyrille SCHOTT

Cyrille SCHOTT



PREFECTURE DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Secrétariat Général
pour les Affaires Régionales

ARRETE N° 070618

portant délégation de signature au titre de l'article 100 du décret du 29 décembre 1962
portant règlement général sur la comptabilité publique
à Monsieur Jean-Baptiste MILCAMP
Sous-Préfet, chargé de mission auprès du Préfet de région, Préfet de l'Hérault,
chargé du Littoral,
pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du budget de l'Etat
en qualité de délégué
du responsable du Budget Opérationnel de Programme Aménagement du territoire
et du responsable d'Unité Opérationnelle
pour l'action Littoral
(BOP 112 – action 3)

**LE PREFET DE LA REGION LANGUEDOC ROUSSILLON,
PREFET DE L'HERAULT,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
- VU** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU** le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment ses articles 64, 86, 104 et 226 ;
- VU** le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret du 4 mai 2007 nommant M. Jean-Baptiste MILCAMP, Sous-Préfet, chargé de mission auprès du Préfet de la région Languedoc-Roussillon, Préfet de l'Hérault,
- VU** le décret du 21 juin 2007 nommant M. Cyrille SCHOTT Préfet de la région Languedoc-Roussillon, Préfet de l'Hérault ;
- VU** les arrêtés des 21 et 30 décembre 1982 modifiés portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;
- VU** la lettre de mission du 11 juin 2007 du Préfet de la région Languedoc-Roussillon, Préfet de l'Hérault,
- SUR** proposition du Secrétaire Général pour les Affaires Régionales,

ARRETE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à M. Jean-Baptiste MILCAMPS, Sous-Préfet, chargé de mission auprès du Préfet de région, Préfet de l'Hérault, chargé du Littoral, en sa qualité de délégué du responsable du BOP aménagement du territoire pour ce qui concerne l'action Littoral, à l'effet de :

- 1) répartir les crédits, en Autorisations d'Engagement et en Crédits de Paiement, entre les services suivants, chargés de l'exécution en qualité de responsables d'Unités Opérationnelles :
 - Secrétariat Général pour les Affaires Régionales du Languedoc-Roussillon,
 - Préfecture de l'Aude,
 - Préfecture du Gard,
 - Préfecture de l'Hérault,
 - Préfecture de la Lozère,
 - Préfecture des Pyrénées Orientales,
- 2) procéder à des réallocations, en Autorisations d'Engagement et en Crédits de Paiement, en cours d'exercice budgétaire entre ces services.

Article 2 :

Délégation de signature est donnée à M. Jean-Baptiste MILCAMPS, Sous-Préfet, chargé de mission auprès du Préfet de région, Préfet de l'Hérault, chargé du Littoral, en sa qualité de délégué du responsable d'Unité Opérationnelle du BOP aménagement du territoire pour l'action Littoral, à l'effet de signer tous actes relatifs à l'exécution des recettes et des dépenses à l'exclusion des :

- ordres de réquisition du comptable public,
- décisions de passer outre aux avis défavorables du Trésorier Payeur Général en matière d'engagement des dépenses qui relèvent du ministre du Budget.

Article 3 :

Un compte-rendu de la programmation et de la consommation des crédits de l'action Littoral, en Autorisations de Programme et en Crédits de Paiement, sera établi à l'échéance de chaque Comité de l'Administration Régionale.

Article 4 :

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et le Trésorier-Payeur Général de région sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Languedoc-Roussillon.

Fait à Montpellier, le 10 octobre 2007

Le Préfet de région

Signé : Cyrille SCHOTT

Cyrille SCHOTT



**PREFECTURE DE LA REGION
LANGUEDOC - ROUSSILLON**

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales

ARRÊTÉ N° 070620

**portant nomination d'un régisseur de recettes auprès
de la Direction régionale de l'Industrie, de la Recherche
et de l'Environnement de la région Languedoc-Roussillon**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON
PRÉFET DE L'HÉRAULT
Chevalier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre du Mérite**

- VU** le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics, modifié par le décret n° 92-1368 du 23 décembre 1992 ;
- VU** l'arrêté du 06 décembre 1993 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances auprès des Directions régionales de l'Industrie, de la recherche et de l'environnement ;
- VU** l'arrêté du 06 décembre 1993 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances auprès des Directions régionales de l'Industrie, de la recherche et de l'environnement ;
- VU** l'agrément du Trésorier payeur général du département de l'Hérault du 18 septembre 2007 .
- VU** proposition du Directeur régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement de la région Languedoc-Roussillon;
- SUR** proposition du Secrétaire général pour les affaires régionales ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1 -** Mme Christine GUEGAN, Adjoint Administratif Principal, est nommée régisseur de recettes auprès de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement de la région Languedoc-Roussillon, à compter du 01 décembre 2007 conformément à l'article 1er de l'arrêté du 6 décembre 1993 susvisé.
- ARTICLE 2 -** Le Secrétaire général pour les affaires régionales Languedoc-Roussillon, le Directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de la région Languedoc-Roussillon et le comptable assignataire sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Montpellier, le

11 OCT. 2007

Le Prefet,

Cyrille SCHOTT